



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :

Dominique BERTHONNEAU

Service Urbanisme et Démarches de Territoires
Unité Planification et Urbanisme

Tours, le 21 juillet 2022

Tél. : 02.47.70.81.66

Courriel : ddt-cdpenaf@indre-et-loire.gouv.fr

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 07 juillet 2022

I – OBJET : ÉTUDE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.112-1-1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME ET L.142-5, L.153-16 DU CODE DE L'URBANISME

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Mairie d'Abilly

Place de la Mairie

37160 ABILLY

1-3 – Référence du dossier : Déclaration de Projet du PLU de la commune d'Abilly

1-4 – Objet du dossier : Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Abilly pour permettre la modification de la zone A (agricole) en sous secteur Npv.

II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51

Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014

Article L.112-1-1 du Code rural et de la Pêche Maritime

Articles L.142-5 et L.153-16 et du Code de l'urbanisme

III – ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Damien LAMOTTE, Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant madame la Préfète d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Eric PRÉTESEILLE, Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire
- Monsieur Lilian GIBOUREAU représentant le Directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité
- Monsieur Dominique BOUTIN, représentant le Président de la Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
- Monsieur Dominique DURAND, représentant le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux
- Madame Colette JOURDANNE, représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale
- Madame Marie-Hélène BARRAULT, représentant les Co-Présidents de Terres de Liens Centre
- Monsieur Nicolas STERLIN, représentant le Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles
- Monsieur Jacques THIBAUT, représentant le porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine
- Monsieur Michel LE PAPE, représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Benjamin JEULAN, représentant le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire

Pouvoirs :

- Madame Patricia SUARD représentant le Président du Conseil Tours Métropole Val de Loire a donné pouvoir au représentant de madame la Préfète (Damien LAMOTTE)
- Monsieur Alain BELLOY Président de la Fédération Départementale des Chasseurs a donné son pouvoir au représentant du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (Colette JOURDANNE)
- Madame Anne MARQUENET-JOUZEAU, Maire de Luzillé a donné son pouvoir au représentant du porte-parole de la Confédération Paysanne de Touraine (Jacques THIBAUT)
- Monsieur Mikélis GISLOT, représentant les Jeunes Agriculteurs de la Coordination Rurale d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de la Coordination Rurale 37 (Michel LE PAPE)
- Monsieur Antoine de ROFFIGNAC, Président des Propriétaires Forestiers de Touraine a donné son pouvoir au représentant du Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et Loire (Eric PRÉTESEILLE)
- Madame Bénédicte CHABANEIX, représentant le Président de la Chambre des Notaires a donné son pouvoir au représentant du directeur de l'Institut National d'Origine et de la Qualité (Lilian GIBOUREAU)
- Monsieur Franck MALLET, représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire a donné son pouvoir au représentant du Président de l'Union Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (Nicolas STERLIN)

IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la Déclaration de projet – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Abilly : modification de la zone A (Agricole) en sous zonage Npv : (Avis simple)

- Vu le PLU d'Abilly approuvé le 28 mars 2018,

- Considérant que le projet consiste à réaliser un parc agri-voltaïque sur 3 sites distincts dont l'un est situé sur la commune d'Abilly en zone agricole (A) du PLU,

- Considérant que le projet nécessite une évolution du PLU pour créer un sous-secteur Npv de 15,4 hectares autorisant l'installation de parcs photovoltaïques,

- Considérant que la création d'un sous secteur Npv à caractère naturel est qualifié de pastillage et correspond à une illégalité de fait,

- Considérant que pour permettre potentiellement la réalisation du projet en zone A du PLU, un sous-secteur Apv dédié aux installation et aménagement d'un parc agrivoltaïque devrait figurer au PLU,

- Considérant que l'utilisation des sols du périmètre du projet est actuellement dédié à l'activité agricole,

- Considérant que la création d'un sous-secteur Npv en zone A est incompatible avec le PLU en vigueur,

- Considérant que le projet est consommateur d'espaces agricoles,

1 avis :

1) Le projet recueille **16** votes défavorables et 2 votes par abstention sur **18** votants au titre des articles L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.142-5 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers formule un **avis Défavorable** au regard des articles L.112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et L.142-5, L.153-16 du Code de l'Urbanisme sur la Déclaration de Projet du PLU d'Abilly.

**Pour la Préfète d'Indre-et-Loire et
par délégation**

Le président de séance

Signé

Damien LAMOTTE